OCOM C321.02 – GRÉER UN MÂT DE LEVAGE

1. **Rendement.** Gréer un mât de levage.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse de mât de levage (conformément au chapitre 2, annexe C, appendice 1),

      (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

      (3) des casques de protection,

      (4) un couteau avec cordon,

      (5) de la supervision,

      (6) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer un mât de levage, y compris :

   a. expliquer son utilité;

   b. identifier les parties;

   c. gréer;

   d. répondre aux commandements;

   e. dégréer.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité d'un mât de levage, y compris : a. lever des objets lourds à bord des navires lorsqu'une grue ou d'autres dispositifs de levage ne sont pas disponibles; b. lever des objets lourds à terre lorsque des dispositifs de levage, comme des outils hydrauliques, ne sont pas disponibles.	Exposé interactif	5 min	C1-047 (p. 3-192) C1-049 (p. 194, 195)
PE2	Identifier les parties du mât de levage, y compris : a. le martinet d'apiquage (étai-amont), b. les haubans latéraux, c. le palan principal, d. l'espar, e. le dispositif antigiratoire, f. la poulie de tête (pour le garant du palan principal),	Exposé interactif	15 min	C1-047 (p. 3-193 à 3-202) C1-049 (p. 195, 199 à 201)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	g. les estropes, h. les palans de pied, i. le câble de halage, j. la martingale (si installée), k. le sabot (si installé), l. les butoirs ou les colliers de cordage (si installés).			
PE3	Décrire les mesures à prendre lorsqu'on répond aux commandements suivants : a. border, b. choquer, c. tenir bon, d. sécuriser, e. amarrer, f. aisément, g. rondement.	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 3-21 à 3-28)
PE4	Démontrer la façon de gréer un mât de levage et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	20 min	C1-047 (p. 3-201)
PE5	Demander aux cadets, en tant que membre d'un groupe, d'utiliser le mât de levage, y compris : a. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; b. soulever la charge; c. abaisser la charge; d. décrocher la charge. **Nota :** Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de quatre cadets.	Activité pratique	75 min	
PE6	Démontrer la façon de dégréer un mât de levage et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	10 min	

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	35 min
c.	Démonstration et exécution :	30 min
d.	Activité pratique :	75 min
e.	Total :	150 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de démontrer l'utilité du mât de levage, ses parties et les commandements de gréement.

   b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 4 et 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter le mât de levage, de démontrer les procédures et d'observer les cadets effectuer le gréement et le dégréement d'un mât de levage.

   c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation d'un mât de levage dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

   a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   b. C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) Command of the Defence Council. (1995). *BR 67 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

   c. C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

8. **Matériel d'instruction**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. une trousse du mât de levage,

   c. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

   d. des cônes,

   e. des cartes de pièces,

   f. une photo ou un modèle de mât de levage,

   g. une feuille de pointage portant sur le mât de levage,

   h. un sifflet,

   i. un chronomètre.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. une trousse de mât de levage,

   b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

   c. un croc,

   d. des casques de protection,

   e. des bottes de cadet distribuées,

   f. un couteau avec cordon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

    a. Cet OCOM doit être enseigné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).

    b. Les cadets doivent porter les bottes de cadet et les casques de protection distribués pendant l'utilisation du mât de levage.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.